



Cession de parts pour un changement de statut étudiant commerçant

Par **Beunass**, le **30/07/2011** à **20:24**

Bonjour,rrnrnJe suis un étudiant algérien, j'habite à Paris et je compte exercer une activité commerciale. rnJ'ai déposé mon dossier à la préfecture de Paris et à ma grande surprise, ils m'ont demandé les relevés de notes de cette année mais le problème est que j'ai renoncé à mes études lorsque j'avais décidé d'exercer cette activité commerciale, donc je n'ai pas de relevés de notes 2010/2011. rnrnJ'aimerais bien savoir S.V.P votre avis sur ma situation. rnrnEst-ce que ma demande sera rejetée pour motif d'absence de relevés de notes ?rnrnQuel est le rôle des accords franco-algériens en ce qui concerne le changement de statut étudiant à commerçant ? Est-ce un droit pour un algérien ?rnrnJe vous remercie pour vos renseignements, cordialement.

Par **edith1034**, le **31/07/2011** à **10:59**

bonjour,rrnnpour avoir une carte de séjour de dix ans il faut justifier que l'on tient ses engagementsrrnle relevé de notes sert à démontrer que l'on soutient ses engagementsrrnnpour tout savoir sur les sociétésrrnrn<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>